

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413319866

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

OBJET : Action " diagnostic, accompagnement et placement en emploi pour les bénéficiaires du RSA rencontrant des difficultés de santé : convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et l'association handicap entreprise défi action (HEDA).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi. Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport ressort de la politique obligatoire d'insertion. Elle est portée par l'association handicap entreprise défi action (HEDA), qui, par ailleurs, a fait une demande de cofinancement du fonds social européen. L'action relève de l'accompagnement socioprofessionnel. Il s'agit d'un renouvellement d'action.

HEDA propose l'action « diagnostic, accompagnement et placement en emploi pour les BRSA rencontrant des difficultés de santé » qui se déroule sur l'ensemble du département depuis 2018 compte tenu des bons résultats de son expérimentation sur Marseille de 2015 à 2017. Elle prévoit 587 parcours de BRSA en 2019.

- 1) L'orientation des BRSA sur l'action est réalisée par les médecins des pôles d'insertion ; pour les pôles d'insertion non dotés d'un médecin, un diagnostic court est réalisé par l'association suite à l'orientation de ce public par les référents sociaux, en vue d'une intégration dans le dispositif ou d'une réorientation.
- 2) Le dispositif comprend deux actions :
 - ▶ MODALH « mise en œuvre des démarches administratives liées aux handicaps » : action d'évaluation de l'employabilité et d'élaboration d'un projet de vie adapté (12 mois). Elle permet au BRSA de prendre conscience de ses limites et de ses potentialités dans l'objectif de sortir d'une situation bloquée et de se réengager vers :
 - une orientation professionnelle, en milieu ordinaire, avec ou sans aménagement de poste, ou vers le milieu protégé ;
 - une demande d'allocation adulte handicapé (AAH) ;

- une orientation sur le dispositif PHARE.
- PHARE « personnes handicapées accès et retour à l'emploi » action d'accompagnement et de placement en emploi (12 mois).

Cet accompagnement spécialisé, prenant en compte les problèmes de santé à chaque étape de parcours dans la perspective d'un retour à l'emploi durable, repose sur les phases suivantes :

- l'élaboration et la mise en place d'un plan d'action d'accès ou de retour à l'emploi ;
- la préparation de la personne à la recherche d'emploi et à l'intégration dans le milieu du travail ;
- l'accompagnement à la recherche d'emploi ;

HEDA assure la contractualisation des bénéficiaires intégrant la phase d'accompagnement.

L'association met en œuvre cette action en s'appuyant sur ses partenaires : la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), l'association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (AGEFIPH), les établissements et services d'aide par le travail (ESAT), les centres médico psychologiques (CMP), la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), les médecins du travail, les centres de rééducation professionnelle, les structures porteuses de prestations ponctuelles spécifiques (PPS) dans le domaine des différents handicaps, etc.

3) Cette action a un objectif de « sorties positives », entendues au sens de :

- tout accès à l'emploi (tous types de contrat confondus) ;
- tout accès à la formation ou à la remise à niveau ;
- toute obtention d'AAH ou de pension d'invalidité.

Au titre du conventionnement 2019, les objectifs quantitatifs de l'action sont les suivants :

- 270 diagnostics courts ;
- 587 accompagnements, répartis à titre indicatif en 391 parcours MODALH et 196 parcours PHARE ;
- 117 sorties positives, soit 20% du nombre d'accompagnements.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

Bilan final de l'action 2016/2017 couvrant la période du 01/10/2016 au 31/12/2017 (15 mois) :

La convention concernait uniquement le territoire marseillais avec les objectifs annuels suivants : 375 accompagnements et 63 sorties positives. Ils sont atteints comme en attestent les résultats suivants :

- 434 prescriptions ;
- 373 entrées en accompagnements (286 en MODALH et 87 en PHARE) ;
- 79 demandes de reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (RQTH) obtenues ;

Un total de 137 sorties positives a été réalisé et se répartit comme suit:

- 64 AAH obtenues ;
- 40 entrées en formation ;
- 33 accès à l'emploi, dont 21 CDD et 10 CDI.

Bilan intermédiaire de l'action 2018 couvrant la période du 01/01/2018 au 30/09/2018 :

La convention concerne l'ensemble du territoire départemental avec les objectifs annuels suivants : 336 diagnostics courts ; 500 accompagnements ; 100 sorties positives.

Concernant les territoires hors Marseille, il est à noter :

- d'une part, que les intervenants ont pris leur fonction le 22 janvier 2018 et ont démarré les rendez-vous avec le public à la mi-février, après un temps de formation.

- d'autre part, que le nombre de prescriptions (400) faites par les référents sociaux est supérieur à la capacité d'accueil des chargés de missions, et génère des listes d'attente (141 personnes en attente).

Les résultats sont les suivants :

- 748 prescriptions ;
- 238 diagnostics courts (dont 59 sur Marseille et 179 hors Marseille) réalisés sur les pôles d'insertion non dotés d'un médecin.
- 393 entrées en accompagnements réparties comme suit :
 - 351 accompagnements MODALH (196 sur Marseille + 155 hors Marseille) ;
 - 38 accompagnements PHARE (25 sur Marseille + 13 hors Marseille) ;
 - 46 RQTH accordées.

Un total de 51 sorties positives a été réalisé et se répartit comme suit :

- 34 AAH obtenues 1 pension invalidité ;
- 5 entrées en formations qualifiantes ou professionnalisantes ;
- 11 accès à l'emploi.

En conséquence les résultats de l'action sont très satisfaisants.

En 2018, l'action est réalisée par 7 chargés de mission spécialisés dans le handicap (4 à Marseille et 3 hors Marseille) et 2 psychologues (1 à Marseille et 1 hors Marseille) intervenant en complément sur les situations.

Afin de permettre un accompagnement adapté aux besoins constatés hors Marseille (141 personnes dans la file d'attente en 2018), il est proposé pour le conventionnement 2019 de financer un poste supplémentaire de chargé de mission, complété d'un mi-temps supplémentaire de psychologue. Les objectifs d'accompagnement sont en conséquence revus à la hausse ainsi que le coût de l'action qui augmente de 80 043 € par rapport à celui de l'action 2018.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 01/01/2019 au 31/12/2019 avec des objectifs augmentés, soit 587 accompagnements (500 en 2018) et 117 sorties positives (100 en 2018).

Ce rapport concerne le financement départemental de l'association HEDA selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 442 840,50€. Un financement du FSE à hauteur de 448 437,50€ est proposé parallèlement dans le cadre du rapport de « programmation des opérations cofinancées par le FSE sur la subvention globale 2018-2020 » présenté à cette même Commission permanente.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

